

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Lundi 18 avril 2011**

L'an deux mil onze le dix-huit avril à vingt heures trente, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil à Thoisse, sous la présidence de Madame Muriel LUGA-GIRAUD, Présidente.

Etaient présents : Mmes BOUCHY - DUMAS - LUGA GIRAUD - NAVARRO - PASSOT - THIBERT - VERNUS PROST - MM. BOURGEOIS - BURGAT - CABAUD - CHAMPION - DUPASQUIER - GUERRAZZI - PETIOT - TATON - THIVOLLE - VARVIER - VOISIN.

Absent excusé : M. KANDZIORA

Absente : Mme MERAND

M. GUERRAZZI est nommé secrétaire de séance.

. Mme LUGA-GIRAUD propose d'approuver le compte-rendu de la séance du 17 mars 2011.

. M. PETIOT fait remarquer qu'en page 5, le compte-rendu ne relate pas le fait que l'étude de modélisation concernant la réhabilitation des réseaux d'assainissement de la RD7 de Saint-Didier à Thoisse ait été proposée par M. PETIOT lui-même.

Mme la Présidente propose d'ajouter cette observation.

. Par ailleurs, une erreur est signalée en page 1 : les noms de Mmes DUMAS et VERNUS-PROST apparaissent à la fois dans la liste des membres présents et dans celle des absents excusés. Il est proposé de corriger cette erreur est corrigée : Mmes DUMAS et VERNUS-PROST étaient absentes excusées.

Le procès-verbal de la séance est adopté par 17 voix pour et une abstention avec les modifications indiquées ci-dessus.

\*\*\*\*\*

*Monsieur Voisin est heureux d'accueillir les membres du Conseil Communautaire à la Mairie de Thoisse. Il indique que le gel des dotations de l'Etat et la décision u Conseil Général de ne plus apporter d'aides financières aux collectivités a suscité beaucoup d'inquiétudes cette année. Le Conseil Général a informé que des enveloppes par territoires seront attribuées à partir de l'année prochaine.*

\*\*\*\*\*

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010**

. Le compte de Gestion dressé par Madame PELTIER, receveur, est présenté à l'Assemblée. Les écritures du montant de chacun des soldes figurant au bilan de au bilan de l'exercice 2010, de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et de toutes les opérations d'ordre ont été reprises.

. Le Conseil Communautaire approuve le Compte de Gestion 2010, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

. Madame la Présidente présente le compte administratif 2010 et demande à M. Cabaud d'apporter les précisions nécessaires. Les écarts par rapport aux prévisions sont commentés.

**Le Compte Administratif principal se résume ainsi :**

	Prévu	Réalisé
Section de fonctionnement		
- Dépenses	2 849 600.00 €	1 713 381.95 €
- Recettes	2 849 600.00€	2 048 465.32€
<b>Excédent 2010</b>		<b>335 083.37 €</b>
Section d'investissement		
- Dépenses	2 165 200.00 €	627 206.57 €
- Recettes	2 165 200.00 €	363 643.88 €
<b>Déficit 2010</b>		<b>263 562.69 €</b>

Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 355 083.37 € et un déficit d'investissement de 263 562.69 €.

**Le Compte Administratif annexe d'assainissement se résume ainsi :**

	Prévu	Réalisé
Section de fonctionnement		
- Dépenses	606 500.00 €	296 674.09€
- Recettes	606 500.00 €	371 088.37 €
<b>Excédent 2010</b>		<b>74 414.28 €</b>
Section d'investissement		
- Dépenses	1 732 700.00 €	1 071 694.73 €
- Recettes	1 732 700.00 €	995 907.38 €
<b>Déficit 2010</b>		<b>75 787.35 €</b>

Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 74 414.28 € et un déficit d'investissement de 75 787.35 €.

**Le Compte Administratif annexe Parc Actival Tranche 2007 se résume ainsi :**

	Prévu	Réalisé
Section de fonctionnement		
- Dépenses	782 400.00 €	269 938.89 €
- Recettes	782 400.00 €	269 939.54 €
<b>Excédent 2010</b>		<b>0.65 €</b>
Section d'investissement		
- Dépenses	425 100.00 €	269 938.89 €
- Recettes	425 100.00 €	155 071.60 €
<b>Déficit 2010</b>		<b>114 867.29 €</b>

Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0.65 € et un déficit d'investissement de 114 867.29 €.

**Le Compte Administratif annexe Atelier Relais Roc Impact se résume ainsi :**

	Prévu	Réalisé
Section de fonctionnement		
- Dépenses	53 200.00 €	15 637.34 €
- Recettes	53 200.00 €	43 175.61 €
<b>Excédent 2010</b>		<b>27 538.27 €</b>
Section d'investissement		
- Dépenses	36 400.00 €	24 337.35 €
- Recettes	36 400.00 €	8 568.00 €
<b>Déficit 2010</b>		<b>15 769.35 €</b>

Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 27 538.27 € et un déficit d'investissement de 15 769.35 €.

**Le Compte Administratif annexe Atelier Relais Les Chaudronneries de la Chalaronne se résume ainsi :**

	Prévu	Réalisé
Section de fonctionnement		
- Dépenses	36 800.00 €	16 585.59 €
- Recettes	36 800.00 €	34 482.24 €
<b>Excédent 2010</b>		<b>17 896.65 €</b>
Section d'investissement		
- Dépenses	23 300.00 €	14 915.55 €
- Recettes	23 300.00 €	8 236.55 €
<b>Déficit 2010</b>		<b>6 679.00 €</b>

Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 17 896.65 € et un déficit d'investissement de 6 679.00 €.

. Madame Luga-Giraud, ne prenant pas part au vote, sort de la salle. M. Cabaud est désigné président de séance pour le vote du compte administratif pour la comptabilité principale et les comptabilités annexes. Les comptes administratifs

principal, annexe assainissement, annexe Parc Actival tranche 2007, annexe Atelier Relais Roc Impact et annexe Atelier Relais Les Chaudronneries de la Chalaronne sont adoptés à l'unanimité par le conseil communautaire.

### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION - EXERCICE 2010**

. Monsieur Cabaud expose que le compte administratif principal présente un excédent de fonctionnement sur l'exercice 2010 de 335 083.37 € et un excédent de fonctionnement antérieur reporté de 457 220.16 €. L'excédent de fonctionnement cumulé est donc de 792 303.53 €. Ce même Compte Administratif présente un déficit d'investissement sur l'exercice 2010 de 263 562.69 € et un déficit d'investissement antérieur reporté de 152 794.66 € soit un déficit d'investissement cumulé de 416 357.35 €.

Le solde des restes à réaliser d'investissement de l'exercice 2010 présente un excédent de 76 800.00 €.

. Statuant sur l'affectation des résultats, le Conseil Communautaire décide d'affecter 339 557.35 € en investissement au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement cumulé.

. Monsieur Cabaud informe que le compte administratif annexe d'assainissement présente un excédent de fonctionnement sur l'exercice 2010 de 74 414.28 € et un excédent de fonctionnement antérieur reporté de 101 344.11 €. L'excédent de fonctionnement cumulé est donc de 175 758.39 €. Ce même Compte Administratif présente un déficit d'investissement sur l'exercice 2010 de 75 787.35 € et un déficit d'investissement antérieur reporté de 522 497.48 € soit un déficit d'investissement cumulé de 598 284.83 €.

Le solde des restes à réaliser d'investissement de l'exercice 2010 présente un excédent de 305 000 €.

. Statuant sur l'affectation des résultats, le Conseil Communautaire décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement cumulé soit 175 758.39 € en investissement au compte 1068 pour couvrir une partie du déficit d'investissement cumulé.

. Monsieur Cabaud expose que le compte administratif annexe Atelier Relais Roc Impact présente un excédent de fonctionnement sur l'exercice 2010 de 27 538.27 € et ne présente aucun excédent ni déficit de fonctionnement antérieur reporté. L'excédent de fonctionnement cumulé est donc de 27 538.27 €. Ce même Compte Administratif présente un déficit d'investissement sur l'exercice 2010 de 15 769.35 € et un déficit d'investissement antérieur reporté de 12 023.30 € soit un déficit d'investissement cumulé de 27 792.65 €. Il n'y a pas de restes à réaliser d'investissement sur l'exercice 2010.

. Statuant sur l'affectation des résultats, le Conseil Communautaire décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement cumulé soit 27 538.27 € en investissement au compte 1068 pour couvrir une partie du déficit d'investissement cumulé.

. Monsieur le Vice-Président chargé des Finances expose que le compte administratif annexe Atelier Relais Les Chaudronneries de la Chalaronne présente un excédent de fonctionnement sur l'exercice 2010 de 17 896.65 € et un excédent de fonctionnement antérieur reporté de 2 499.12 €. L'excédent de fonctionnement cumulé est donc de 20 395.77 €. Ce même Compte Administratif présente un déficit d'investissement sur l'exercice 2010 de 6 679.00 € et un déficit d'investissement antérieur reporté de 8 236.55 €, soit un déficit d'investissement cumulé de 14 915.55 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser d'investissement sur l'exercice 2010.

. Statuant sur l'affectation des résultats, le Conseil Communautaire décide d'affecter 14 915.55 € en investissement au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement cumulé.

. Monsieur le Vice-Président expose que le budget annexe Parc Actival 2010 – Tranche 2007 est géré avec une comptabilité de stock. Il n'y a donc pas de résultat à affecter.

. Statuant sur l'affectation du résultat, le Conseil Communautaire dit qu'il n'y a pas de résultat à affecter concernant ce budget annexe.

### **VOTE DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

. Monsieur Cabaud, Vice Président aux Finances, rappelle la délibération du 12 octobre 2009 fixant le tarif de la redevance d'assainissement collectif. Il explique que conformément à l'adoption du zonage d'assainissement et au calendrier prévisionnel des travaux, plusieurs projets d'investissements sont prévus pour 2011. Le Conseil Général de l'Ain ne participant plus financièrement aux travaux de création ou d'extension de réseaux en 2011, il est nécessaire de redéfinir le montant de la redevance assainissement destinée à financer ces investissements.

. Il est proposé d'augmenter de 10 € la prime fixe annuelle par abonnement soit de passer de 30 € à 40 € par an et par abonnement et d'augmenter la redevance par m<sup>3</sup> d'eau consommé de 0.07 € / m<sup>3</sup> soit de passer de 0.20 € / m<sup>3</sup> à 0.27 € / m<sup>3</sup>. Cela représente une augmentation de la part communautaire de la redevance d'assainissement collectif de 18.86 € pour une facture annuelle de 120 m<sup>3</sup>.

. Mme Vernus-Prost indique que l'augmentation proposée pour la part fixe est importante et demande s'il n'est pas possible d'augmenter davantage la part variable.

. M. Cabaud répond que la part variable de la redevance assainissement étant calculée en fonction de la consommation de l'eau, il faudrait dans ce cas appliquer une augmentation très importante en termes de pourcentage : l'augmentation proposée de 0.07 € / m<sup>3</sup> représente déjà 35 %. Par ailleurs, la tendance des ménages à consommer moins d'eau ne contribue pas à assurer une recette stable pour la collectivité permettant de financer les investissements nécessaires.

. Madame Luga-Giraud ajoute que le montant prévisionnel des travaux à réaliser en 2011 est de l'ordre de 812 000 € HT. Le désengagement du Conseil Général quant aux aides à l'investissement engendre un manque à gagner de l'ordre de 260 000 €.

. M. Cabaud indique que deux emprunts ont du être inscrits dans le projet de budget qui sera présenté.

. M. Champion fait remarquer que l'augmentation importante de la part fixe est contraire à la démarche de développement durable compte-tenu du fait que moins les ménages consomment plus ils paient.

. Mme Navarro ajoute que la redevance doit effectivement être augmentée en fonction des besoins réels.

. Mme Luga-Giraud précise que l'augmentation de la tarification proposée ne couvre qu'environ 18 % du défaut de subventions.

. Après discussion, le Conseil Communautaire décide de fixer, à l'unanimité, le nouveau tarif de la redevance d'assainissement communautaire à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011 comme suit :

- prime fixe annuelle de 40 € par abonnement soit 20 € par semestre
- redevance par m<sup>3</sup> d'eau consommé : 0.27 € / m<sup>3</sup>, sans dégressivité du tarif,
- application de la redevance sur une consommation de 140 m<sup>3</sup> par an pour les foyers raccordés au réseau d'assainissement et raccordables au réseau d'eau.

Les propriétaires sont assujettis à la redevance à partir du moment où ils sont considérés comme raccordables soit dès la mise en service du réseau.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES**

. Monsieur Cabaud rappelle que dans le cadre du dispositif transitoire lié à la suppression de la taxe professionnelle, la Communauté de Communes a perçu de l'Etat en 2010 une compensation relais. En 2011, c'est le nouveau dispositif fiscal qui s'applique avec le panel d'impôts affecté aux intercommunalités : Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.), Cotisation sur la Valeur Ajoutée (C.V.A.E.), Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), etc...

L'Assemblée délibérante doit voter un taux de Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.). Les bases d'imposition prévisionnelles 2011 sont de 1 075 000 €. Le produit attendu pour un taux de 19.76 % est de 212 420 €. Le taux maximum de CFE qu'il est possible de voter en 2011 est de 19.86 %.

Le produit prévisionnel global attendu est de 538 261 €. Cette somme correspondant à toutes les taxes directes locales (CFE, CVAE, IFER, TASCOM), y compris fractions des taux transférés, produit de la taxe additionnelle FNB, allocations compensatrices et déduction faite du Prélèvement du Fonds national de garantie individuelle des Ressources (FNGIR).

. Madame Luga-Giraud ajoute que le Conseil Communautaire a la possibilité de voter un produit supplémentaire sur les 3 taxes ménages : Taxe d'Habitation (TH), Taxe Foncière Bâti (TFB) et Taxe Foncière Non Bâti (TFNB).

. Il est proposé de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages et de voter un taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à 19.76 %.

. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) pour l'année 2011 à 19.76 %.

### **VOTE DU TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2011**

. Mme Luga-Giraud rappelle que les bases prévisionnelles de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 2010 étaient de 5 182 367 €, les bases définitives de 5 212 411 € et le taux qui a été voté était de 10.07 %.

Pour 2011, les bases prévisionnelles d'imposition sont de 5 406 980 €.

Il est proposé de voter un taux de 9.85 %, ce qui représente un produit de 532 587.53 €, compte-tenu que le produit nécessaire pour le service de collecte des ordures ménagères assuré par le SMIDOM est de 532 299.62 €.

. Mme Luga-Giraud ajoute que la diminution du taux proposé pour cette année provient de l'augmentation des bases mais que cette baisse du taux n'est pas acquise pour les années suivantes et notamment dans le cas où les dépenses de collecte et de destruction viendraient à augmenter fortement.

. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 9.85 % pour l'année 2011.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 ET DES BUDGETS ANNEXES**

. Les projets des budgets principal, annexe d'assainissement, « Aménagement Parc Actival – Tranche 2007 » et annexe « Atelier Relais Les Chaudronneries de la Chalaronne » sont présentés par M. Cabaud, Vice-Président chargé des finances.

### **. Le projet de budget principal se résume de la manière suivante :**

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 2 854 400 € et la section d'investissement (avec reports) s'équilibre à hauteur de 2 219 100 €.

Le budget total, en fonctionnement et en investissement s'équilibre à 5 073 500 €.

La marge d'autofinancement prévisionnelle est de 460 100 € (454 600 € de virement à la section d'investissement et 5 500 € de provisions pour les dépenses imprévues de fonctionnement).

Les principales nouveautés de ce budget sont les suivantes :

En fonctionnement, des crédits ont été ouverts pour :

- les travaux d'entretien des voiries intercommunales,
- l'embauche en CDD d'un étudiant pour aider au secrétariat pendant la période estivale,
- les dépenses et recettes de fonctionnement de la micro-crèche à Saint-Etienne sur l'année entière
- verser une subvention du budget principal au budget annexe d'assainissement pour équilibrer le service du SPANC.

En ce qui concerne la section d'investissement, M. Cabaud rapporte les principaux projets inscrits dans ce budget :

- les actions touristiques dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de développement touristique
- les travaux de voirie, les travaux de gestion des eaux pluviales et l'aménagement de la signalétique sur la Parc Actival
- l'extension du parking, la réparation du toit et la rénovation du sol du gymnase intercommunal
- les travaux d'aménagement de la rue des sports et les travaux d'aménagement des trottoirs de la rue Berlioz
- l'étude sur la réfection des vestiaires du stade à Saint-Etienne et la pose de poteaux et de filets au stade des Petits Oiseaux à Thoissey
- les aménagements qui restent à réaliser à la micro-crèche à Saint-Etienne
- l'achat du bâtiment avec terrains appartenant au Conseil Général situé rue Raymond Noël à Saint-Didier qui sera financé par un emprunt. Madame Luga-Giraud précise ce tènement n'est pas encore officiellement en vente.

. En matière d'endettement, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président explique que les annuités pour l'exercice 2011 s'élève à environ 152 400 €.

. Mme Navarro demande qu'est ce que la DDR à l'article 74836.

. Mme Luga-Giraud répond qu'il s'agit d'une dotation de développement rural versée par l'Etat et liés aux achats de terrains destinés à développer l'économie locale.

. M. Petiot indique que l'enveloppe d'envoi de la convocation à la séance de conseil qu'il a reçu ne contenait pas le projet de budget. Il demande s'il est possible à l'avenir d'avoir les projets de budgets plus tôt.

. Mme la Présidente précise qu'il n'est pas possible d'envoyer ces projets avant car l'état de notification des bases prévisionnelles permettant de fixer le produit attendu au titre de la fiscalité directe locale et de voter les taux d'imposition a été reçu le 14 avril.

. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le projet de budget primitif principal 2011.

### **. Le projet de budget annexe d'Assainissement :**

La section de fonctionnement, y compris le service d'assainissement non-collectif, s'équilibre à hauteur de 632 800 € et la section d'investissement (avec reports) s'équilibre à hauteur de 3 035 400 €.

Le budget total, en fonctionnement et en investissement, s'équilibre à 3 668 200 €.

En assainissement collectif, les principaux crédits inscrits sont les suivants :

- une partie des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la RD7 sur les communes de Thoissey et Saint-Didier,
- les travaux d'extension du réseau d'assainissement au Bourg à Peyzieux-sur-Saône,
- des travaux relatifs à la station d'épuration de Saint-Etienne, à l'extension du réseau d'assainissement de la rue Berlioz à Saint-Didier, du chemin rural de Pontcharrat à Saint-Didier, à la télésurveillance des postes de refoulement,
- un audit de fonctionnement pour la lagune de Peyzieux et la modification de la clôture de la lagune,
- les études préliminaires pour les futurs travaux d'assainissement du périmètre communautaire,
- une partie des travaux d'extension du réseau d'assainissement à Vannans à Saint-Didier.

Madame la Présidente précise que les travaux d'assainissement budgétés sont des engagements qui datent de 2005 et qui ont pris du retard dans la réalisation.

M. Cabaud indique que deux emprunts d'un montant de 331 500 € et de 337 600 € ont été prévus pour financer ces investissements.

En assainissement non-collectif, les principaux crédits inscrits correspondent aux études à la parcelle pour le programme de réhabilitation des systèmes d'assainissement non-collectif, les contrôles diagnostic et les contrôles de bon fonctionnement à réaliser.

. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le projet de budget primitif annexe « Assainissement ».

**. Le projet de budget annexe du Parc Actival :**

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 387 100 € et la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 270 000 €.

Les dépenses prévues dans ce budget sont les achats de terrains et la viabilisation de ceux-ci afin de les proposer à de nouvelles entreprises.

. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le projet de budget primitif annexe « Aménagement Parc Actival – Tranche 2007 ».

**. Le projet de budget annexe Atelier-Relais Les Chaudronneries de la Chalaronne :**

En ce qui concerne le budget annexe « Atelier Relais les Chaudronneries de la Chalaronne », la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 37 300 € et la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 165 700 €.

Les inscriptions budgétaires figurant dans ce budget concernent la location des bâtiments et le remboursement des intérêts et du capital des emprunts correspondants, mais aussi la maîtrise d'œuvre et les travaux d'extension du bâtiment. Un emprunt de 135 000 € est prévu pour financer cette extension.

. Mme Navarro demande comment sera remboursé le prêt affecté à cette opération.

. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une opération « blanche » pour la Communauté de Communes puisque les intérêts et le capital à rembourser seront financés par le loyer payé par l'occupant.

. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le projet de budget primitif annexe « Atelier Relais les Chaudronneries de la Chalaronne ».

**FONDS DE CONCOURS 2011**

. M. Cabaud rappelle que depuis 2003 le Conseil Communautaire attribue un fonds de concours pour aider la commune de Saint-Didier au fonctionnement de l'école de musique et la commune de Thoissey au fonctionnement de la piscine, équipements dont l'intérêt dépasse l'intérêt communal. En 2010, l'Assemblée avait décidé de verser un fonds de concours de 24 000 € à la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne pour le fonctionnement de l'école de musique et de réduire symboliquement de 2 000 € le montant du fonds de concours versé à la commune de Thoissey pour le fonctionnement de la piscine soit de verser 30 000 € au lieu de 32 000 €, compte-tenu du fait que des tarifs communautaires n'étaient pas appliqués aux habitants du territoire.

Cette année, la commune de Thoissey a voté des tarifs avantageux pour tous les résidents du périmètre communautaire. Il est donc proposé d'attribuer un fonds de concours de 24 000 € à la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne et de 32 000 € à la commune de Thoissey pour l'année 2011.

. Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 24 000 € à la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne pour le fonctionnement de l'école de musique et un fonds de concours d'un montant de 32 000 € à la commune de Thoissey pour le fonctionnement de la piscine.

**AVENANT A LA CONVENTION ENTRE L'OFFICE DE TOURISME ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET TAXE DE SEJOUR**

. Mme Luga-Giraud rappelle au Conseil Communautaire la convention d'objectifs passée avec l'Office de Tourisme Val de Saône – Chalaronne en date du 4 juin 2010 pour le versement d'une subvention annuelle pour la mise en œuvre du programme d'action, la mise en œuvre et l'accompagnement du schéma de développement touristique et pour le versement de crédits complémentaires liée au produit de la taxe de séjour.

Il convient de définir les montants de ces subventions pour l'année 2011. Il est proposé de verser une subvention annuelle de fonctionnement de 69 240 €.

Par ailleurs, Mme la Présidente indique que, depuis 2007, les recettes de la taxe de séjour perçue par la Communauté de Communes subissent une baisse importante chaque année. Cette taxe étant reversée intégralement à l'Office de Tourisme, cette baisse se répercute directement sur son budget. Afin de ne pas pénaliser l'Office de Tourisme, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle 2011 qui sera versée à l'Office de Tourisme de 2 500 €.

Enfin, compte-tenu de la baisse du produit de la taxe de séjour, il est proposé de redéfinir le montant prévisionnel de la taxe de séjour qui sera perçue en 2011 à la somme de 5 000 €.

La baisse du produit de la taxe de séjour concerne notamment les campings. La Communauté de Communes étudie les possibilités de contrôles de la comptabilité des hébergeurs. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer à l'unanimité, le montant de la subvention annuelle 2011 à verser à l'Office de Tourisme à 69 240.00 €,
- de fixer, le montant d'une subvention exceptionnelle pour l'année 2011 de 2 500.00 € pour combler la baisse du montant de la taxe de séjour encaissée en 2010.
- de fixer la somme prévisionnelle de la subvention pour crédits d'objectifs liée au montant de la taxe de séjour qui sera perçue par la Communauté de Communes au titre de l'année 2011 à 5 000.00 €.

Un avenant à la convention sera passé avec l'Office de Tourisme Val de Saône – Chalaronne pour prendre en compte ces modifications.

. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, de passer un avenant à la convention avec l'Office de Tourisme et fixe le montant de la subvention annuelle 2010 à verser à l'Office de Tourisme à 42 540 € en attendant la décision prise suite à la période d'essai proposée à l'Office de Tourisme. L'Assemblée fixe également la somme prévisionnelle de la subvention pour crédits d'objectifs liée au montant de la taxe de séjour qui sera perçue par la Communauté de Communes au titre de l'année 2010 à 8 000.00 €.

### **RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

. Monsieur Cabaud rappelle que, par délibération du 9 février 2009, le Conseil Communautaire avait autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté. Celle-ci a été renouvelée par délibération du 22 février 2010 et arrive à échéance le 1<sup>er</sup> mai 2011. Afin de pallier un éventuel décalage « recettes/dépenses » du budget, il est possible de renouveler cette opération pour un montant de 600 000 € ; les crédits ouverts ne seront utilisés qu'en cas de besoin.

. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler l'ouverture de crédit auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, dans les conditions définies ci-dessous :

- Montant : 600 000 €
- Durée : 12 mois renouvelables
- Taux : EURIBOR 3 mois + 0.70 % soit : 1.955 %
- Modalités de révision : Ce taux variera à la hausse ou à la baisse en fonction des fluctuations du taux de l'Euribor 3 mois
- Frais de dossier : néant

. L'Assemblée autorise Madame la Présidente à signer la convention de trésorerie à passer avec l'établissement prêteur définissant les conditions de remboursement.

### **MARCHE DE RECONSTRUCTION DE L'ATELIER-RELAIS ROC IMPACT**

. Monsieur Varvier rappelle la délibération du 17 mars dernier retenant les offres des entreprises pour certains lots dans le cadre du marché de reconstruction de l'atelier-relais Roc Impact. Il rappelle que le choix des offres retenues pour les lots n°5 « Serrurerie – fermetures », n°6 « Menuiseries intérieures bois – faux plafonds », n°7 « Cloisons doublages », n°8 « Electricité, courants faibles », et n°11 « Peintures, tentures » n'a pu être fait lors du précédent conseil car des renseignements complémentaires étaient nécessaires.

. Mme Luga-Giraud précise que les travaux pourraient être terminés fin juillet sous réserve des aléas et imprévus de chantier.

. Mme Navarro demande si les causes du sinistre ont été déterminées.

. Il lui est répondu qu'il s'agit d'un sinistre accidentel.

. Au vu des informations transmises par les entreprises soumissionnaires et de l'analyse des offres, il convient d'attribuer ces lots.

. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir les offres des entreprises suivantes :

- pour le lot n°5 « Serrurerie - Fermetures », l'offre de l'entreprise S.M.A, sis à Treffort-Cuisiat (01), comme étant l'offre la mieux-disante, pour un montant de 9 973.20 € HT,
- pour le lot n°6 « Menuiserie intérieure bois- Faux Plafonds », l'offre de l'entreprise C.D.P.I. sis à Illiat (01), comme étant l'offre la mieux-disante, pour un montant de 12 627.66 € HT,
- pour le lot n°7 « Cloisons doublages », l'offre de l'entreprise C.D.P.I. sis à Illiat (01), comme étant l'offre la mieux-disante, pour un montant de 5 839.38 € HT,
- pour le lot n°8 « Electricité / courants faibles », l'offre de l'entreprise ANGELI sis à St Denis les Bourg (01), comme étant l'offre la mieux-disante, pour un montant de 31 629.80 € HT,

- pour le lot n°11 « Peintures, tentures », l'offre de l'entreprise SEGAUD sis à Belleville sur Saône (69), comme étant l'offre la mieux-disante, pour un montant de 29 438.00 € HT,

Le montant total des offres retenues concernant les lots cités s'élève à 89 508.04 € HT. Le marché, tous lots confondus s'élève donc à 323 022.77 € HT.

. L'Assemblée autorise Madame la Présidente à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues, après accord de prise en charge de l'assurance et tous documents se rapportant à cette affaire.

## **ECHANGE ET ACHAT DE TERRAINS**

### **Echange de parcelles de terrains pour la gestion des eaux pluviales sur le Parc Actival**

. Madame la Présidente informe que suite à l'étude réalisée pour la gestion des eaux pluviales sur le Parc Industriel Actival, il est nécessaire de créer un bassin de rétention et de réserve incendie sur le Parc Actival situé sur la commune de Saint Didier sur Chalaronne.

. Au vu de l'étude, ces bassins pourraient être créés sur une partie des terrains appartenant à la SCI St Didier Immo (Kiabi Logistique) cadastrés B 409, B 421, B 318, B 386, B 419, ZS 74, ZS 75 et ZS 76. La surface nécessaire est de 15 150 m<sup>2</sup>.

. L'entreprise SCI St Didier Immo (Kiabi Logistique) ne désire pas vendre ces parcelles mais accepte de les échanger contre les parcelles appartenant à la Communauté de Communes cadastrées B 439, B 363, B 407, B 312 et B 408 d'une superficie totale de 15 229 m<sup>2</sup>.

. Mme Luga-Giraud précise que ces terrains étaient réservés à la Chaudronnerie Goyon ; un courrier a été envoyé à M. Piguët début avril afin de l'informer que la Communauté de Communes a besoin de disposer des parcelles et de lui demander si le projet d'achat de ces terrains est toujours d'actualité. N'ayant pas eu de réponse à ce jour, la Communauté de Communes peut disposer de ces parcelles. Il est donc proposé de réaliser la transaction d'échange avec la SCI St Didier Immo.

. Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de réaliser cette transaction qui s'effectuera par un échange sans soulte et donne tout pouvoir à Madame la Présidente pour procéder au bornage des parcelles concernées ainsi que pour signer l'acte notarié correspondant.

### **Achat des parcelles sises sur le Parc Actival et appartenant à la famille Parent**

. Afin d'assurer le développement du Parc Industriel Actival, Madame Luga-Giraud propose d'acquérir des terrains qui pourront être proposés à des entreprises ou faire l'objet de constructions de bâtiments industriels en vue d'installations de futures entreprises. Il s'agit de deux parcelles situées en face du bâtiment des Chaudronneries de la Chalaronne, cadastrées sous les numéros ZV 125 et ZV 187 de superficies respectives de 4 071 m<sup>2</sup> et 1 207 m<sup>2</sup> et appartenant à la famille Parent.

Le Service des Domaines a procédé à l'estimation des parcelles en date du 6 avril 2011 et les vendeurs ont accepté un prix de vente proposé à 15.24 € le m<sup>2</sup>.

. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'acquisition desdits terrains appartenant à la famille Parent d'une superficie totale de 5 278 m<sup>2</sup>, au prix de 15.24 € le m<sup>2</sup>, soit au prix total de 80 436.72 € net, hors frais de notaire.

. L'Assemblée autorise Madame la Présidente à signer l'acte notarié et à solliciter les subventions susceptibles d'être allouées pour cette opération.

## **RESILIATION DE BAIL COMMERCIAL**

. Monsieur Cabaud, 1<sup>er</sup> Vice-Président, rappelle que par délibération du 11 mars 2002 le Conseil Communautaire avait décidé de louer le bâtiment construit par la SCI Bel Air sur le Parc Actival afin de sous-louer ces locaux à des artisans. Un bail en date du 18 octobre 2002 a été conclu. Il a pris effet le 1<sup>er</sup> novembre 2002 et prendra fin le 31 octobre 2011.

. Il est proposé de ne pas renouveler ce bail qui lie la Communauté de communes avec la SCI Bel Air. Il précise que le congé donné par le locataire principal entraîne la résiliation des sous baux pour la date à laquelle il est donné. Les sous-locataires bénéficieront néanmoins d'un droit direct à obtenir du propriétaire un renouvellement de leur bail respectif.

. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de résilier le bail qui lie la Communauté de Communes à la SCI Bel Air au 1<sup>er</sup> novembre 2011 et autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires pour la résiliation dudit bail.

## **DECLASSEMENT D'UN BÂTIMENT PUBLIC**

. Madame Luga-Giraud rappelle la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 mars 2011 concernant la vente de l'immeuble sis 3 rue Melot à Thoisy et indique que le bâtiment ayant été utilisé précédemment par un

service public, il était tombé automatiquement dans le domaine public. Afin de procéder à la vente de ce bâtiment, il doit être déclassé.

. Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité de déclasser ce bâtiment du fait qu'il ne sera plus utilisé dans le domaine public et donne tout pouvoir à Madame la Présidente pour signer tous documents se rapportant à cette affaire.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE HALTES CHAMPÊTRES ET DE LOISIRS EN BORDS DE SAÔNE**

Madame la Présidente rappelle la délibération du Conseil en date du 28 septembre 2009 approuvant le schéma de développement touristique et de loisirs Val de Saône-Chalarnonne 2009-2015. Elle explique que l'aménagement écologique prévu dans le cadre de l'action « Aménagement de haltes champêtres et loisirs en bords de rivières » correspond aux orientations du 9<sup>ème</sup> programme 2007-2012 de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et qu'il est donc possible de demander une aide financière à l'Agence de l'Eau pour cette opération. Le coût prévisionnel de l'aménagement s'élève à 1300 € HT.

. Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le projet d'aménagement écologique dont le coût estimatif est indiqué ci-dessus et autorise Madame la Présidente à solliciter pour ce projet une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse dans le cadre de son 9<sup>ème</sup> programme 2007-2012.

### **TRAVAUX DES COMMISSIONS**

#### **- Commission du développement économique et des finances**

. M. Cabaud informe que la commission s'est réunie ce mois afin d'étudier les projets de budgets présentés ce soir.

. Le Printemps des entreprises sur le thème « Quel métier pour demain ? » a connu une bonne participation des collègues et une participation plus modeste du grand public malgré le plan de communication mis en œuvre cette année (encarts publicitaires, affiches, etc...). M. Cabaud remercie chaleureusement toutes les entreprises participantes qui ont consacré de leur temps pour ce salon intercommunal. L'objectif du printemps de l'année prochaine sera de faire venir les habitants.

. **En ce qui la mise en place de la signalétique sur le Parc Actival, une opération de communication avec les entreprises du Parc**

#### **- Commission des affaires sportives et des loisirs**

. M. Thivolle informe le Conseil des dossiers en cours de la Commission :

- les fuites d'eau signalées au club house ont été réparées
- les grilles des avaloirs de récupération d'eau du parking du centre sportif qui étaient décelées ont été cimentées correctement
- une nouvelle expertise de la toiture du gymnase concernant de multiples infiltrations d'eau a eu lieu le mardi 15 mars : de nombreux points d'eau ont été confirmés sur le hall d'entrée et sur les parties éclairantes côté Est du toit et sur les façades côté Nord du bâtiment. Un rapport d'expertise avec les modalités techniques sera transmis à la Communauté de Communes
- le revêtement synthétique du terrain de football du centre sportif est légèrement décollé à certains endroits du terrain. Il sera vu avec l'entreprise qui a réalisé le stade pour une prise en charge dans le cadre de la garantie.
- après visite des annexes du stade de Saint-Etienne, la Commission des affaires sportives a constaté la vétusté des locaux et les a jugés impropres à l'usage. Une étude sera engagée pour la réhabilitation des annexes.
- enfin, la Commission a évoqué la création d'une piste d'athlétisme autour du terrain de football stabilisé afin de répondre aux demandes des collègues.

#### **- Commission de développement durable**

. M. Champion informe que la semaine du développement durable auront lieu les 2 et 3 avril prochains.

Le programme est le suivant :

- samedi 2 avril matin : nettoyage des communes
- samedi 2 avril à 16 h à Mogneneins : spectacle de marionnettes organisé par la commune de Mogneneins sur le thème de l'Eau

- samedi 2 avril à 18 h à Thoissey : conférence-débat à la Mairie de Thoissey sur le transport fluvial
- dimanche 3 avril de 11 à 16 h à Saint-Didier : exposition à la salle de la Lyre sur le thème de l'Eau

Un concours de dessin est organisé le mercredi 6 avril et une animation avec un intervenant d'Hélianthe est prévue dans les écoles le jeudi 7 avril.

**- Commission de l'assainissement, de la voirie et de l'urbanisme**

. M. Varvier informe que les travaux d'extension du parking du gymnase commenceront la semaine prochaine.

**- Commission des affaires sociales et culturelles**

. Mme Sparhubert informe que les modifications de prise en charge du Conseil Général au titre de l'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie) des frais de portage de repas pour les personnes bénéficiaires de cette aide ont provoqué une légère baisse du nombre de repas distribués.

- La micro-crèche fonctionne très bien : il n'y a plus de place disponible en accueil temps plein.

**- Commission du tourisme et de l'animation**

. M. Dupasquier informe que la commission du tourisme continue à travailler sur le projet des sentiers de randonnées.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Printemps des entreprises**

Madame Luga-Giraud indique que le Printemps de l'Entreprise, de l'Artisanat et du Commerce se déroulera le jeudi 14 avril prochain : une quinzaine d'entreprises de notre territoire vont exposer et des élèves du Collège Bel Air seront présents l'après-midi. En termes de communication, des encarts annonçant l'évènement seront insérés dans le journal « le Progrès » du 3 au 14 avril.

**SCOT**

Madame Luga-Giraud informe que le Syndicat Mixte Val de Saône Dombes élabore actuellement le DAC (Document d'Aménagement Commercial) qui sera définitivement validé en 2011. Ce document est très important car il conditionne l'extension des commerces et zones commerciales sur notre territoire. Le périmètre du Val de Saône - Chalaronne qui n'était initialement pas pris en compte lors des études menant à la réalisation du diagnostic du DAC, est désormais reconnu en tant que bassin de vie avec un rapprochement vers Crèches sur Saône et Mâcon.

**SMIDOM**

Madame la Présidente informe que lors de la dernière réunion de l'Assemblée Générale du SMIDOM, les élus communautaires ont voté contre le budget du SMIDOM à la majorité. En effet, la Communauté de Communes s'est opposée à la proposition d'achat par le SMIDOM du bâtiment et des terrains sur le Parc Actival, propriétés du Département, où sont implantés les bureaux du SMIDOM. Compte-tenu de la vocation économique du Parc Actival, le tènement doit être acheté par la Communauté de Communes.

D'ailleurs, plusieurs courriers ont été envoyés au Conseil Général depuis 2008 pour lui faire savoir que la Communauté de Communes était intéressée par l'achat de ce tènement. Mais à ce jour, le Conseil Général n'est pas encore vendeur.

**Assainissement non-Collectif**

Un guide d'assainissement non-collectif à destination des usagers est en cours de conception.

**Fête du Cheval**

Madame Luga-Giraud informe que la commune de Saint-Etienne a constitué un dossier concernant l'organisation d'une fête du cheval qui aurait lieu le 19 juin prochain et a proposé à la Communauté de Communes d'y participer. La Communauté de Communes sera associée à l'évènement en termes de communication, évènement qui doit avoir un rayonnement sur tout le périmètre communautaire. La Commission du Tourisme de la Communauté de Communes pilotera cette journée et la commune de Saint-Etienne s'occupera de l'organisation et de la logistique.

**Etude pour l'aménagement de la halte fluviale**

Mme Luga-Giraud et M. Cabaud ont rencontré le cabinet Grelet chargé de l'étude pour l'aménagement de la halte fluviale. Le but de cette étude est de collecter les éléments nécessaires à la prise de décision d'aménagement (retombées économiques possibles, etc...). Les résultats seront connus avant l'été prochain.

**Guide des itinéraires pédestres et VTT à l'échelle de randonnée touristique du Val de Saône et Guide des journées du Patrimoine**

La Communauté de Communes participera au projet d'édition du Guide des itinéraires pédestres et VTT de l'espace de randonnée touristique du Val de Saône et du Guide des journées du Patrimoine (septembre 2011) en partenariat avec les Communautés de Communes Montmerle 3 Rivières, Porte Ouest de la Dombes et Saône-Vallée.

**Fermeture d'une classe à l'école de Garnerans**

La Communauté de Communes a apporté son soutien à la commune de Garnerans pour éviter la fermeture prochaine d'une des classes de l'école ; un courrier a été envoyé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie afin qu'il revoie sa position compte-tenu du développement démographique et urbanistique de notre territoire.

**Réforme des collectivités territoriales**

Une rencontre a eu lieu entre les Présidents des Communautés de Communes Beaujolais Vauxonne, Beaujolais Val de Saône, du Haut Beaujolais, Montmerle 3 Rivières, du Maconnais Beaujolais, de la Région de Beaujeu et Val de Saône-Chalarnon. Ce bassin de vie représente environ 72 300 habitants. Il a été décidé d'étudier la possibilité de mettre des actions communes en place par le biais de conventions, afin de réaliser des économies d'échelle tout en gardant l'identité de chaque collectivité.

**Evènements**

. L'inauguration des équipements touristiques est prévue le 7 mai prochain à Illiat et celle de la micro-crèche à Saint-Etienne le 14 mai.

. Le prochain Conseil Communautaire aura lieu à Thoissesey avant fin avril pour le vote des budgets.

. La séance est levée à 23 h 45.

---